

d'un avis juridique à partir des dossiers du contentieux de la Gulf Oil relativement au cartel de l'uranium.

—Monsieur l'Orateur, je voudrais pour amorcer le débat sur la motion que vous venez de mentionner, signaler que le problème découle du refus du gouvernement de communiquer des documents portant sur le cartel de l'uranium. Ce sont des documents singuliers, monsieur l'Orateur, les plus singuliers qu'il m'a été donné de voir depuis cinq ans que je siège à la Chambre. En effet, ils composent le tableau incroyable d'un complot mené par des fonctionnaires et des producteurs d'uranium pour fixer les prix, déterminer les quotas et manœuvrer les soumissions dans le but de relever le prix de l'uranium.

Pis encore, ces documents racontent—et cela fait froid dans le dos—comment les fonctionnaires ont donné à des producteurs inquiets des tuyaux sur la façon de contourner la loi et pour «minimiser les risques aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions». En soi, ces questions sont suffisamment sérieuses pour justifier la communication de ces documents à une Chambre rongée par l'inquiétude.

Mais il y a un autre point encore plus important; il est un fait saillant à propos de ces documents que je demanderais aux députés de garder à l'esprit au cours de ce débat, et c'est qu'un grand nombre de ces documents sont maintenant disponibles sur demande aux États-Unis. On peut les obtenir auprès du Congrès des États-Unis, des tribunaux américains dans trois États au moins, et de deux commissions d'enquête instituées par le gouvernement fédéral et les gouvernements des États. En fait, tout Américain qui en fait la demande auprès de son gouvernement peut les obtenir. Tout compte fait, près de 90 p. 100 des documents que j'ai demandés au gouvernement sont actuellement diffusés aux États-Unis. Pourtant, cette administration a constamment refusé de les fournir à la Chambre.

Le gouvernement est même allé plus loin pour dissimuler ces renseignements. Pour la première fois de notre histoire, il a adopté une mesure rétroactive pour empêcher les Canadiens de prendre connaissance de ces documents ou de tout renseignement concernant le cartel. Il a même émis un décret du conseil rendant illégale toute discussion sur le cartel. Ce décret a été quelque peu modifié mais il s'applique toujours aux parlementaires et aux industriels qui collaboraient au cartel. Autrement dit, il est interdit à quiconque possède des renseignements sur le cartel de les diffuser. C'est faire insulte à nous tous que d'agir ainsi. Pour m'exprimer dans les termes les plus simples possibles, je dirais qu'il est ridicule qu'il faille que les députés et la population canadienne en général s'adressent aux tribunaux américains pour s'informer des activités de leur gouvernement, alors que c'est ce dernier qui aurait dû en fait les renseigner.

Le gouvernement nous donnera sans aucun doute ce soir beaucoup d'excuses pour refuser ces documents à la Chambre. On nous répètera ce qu'on nous chante depuis huit mois, à savoir que la divulgation de ces informations pourrait nuire à nos relations avec l'étranger et aiderait les États-Unis, de quelque mystérieuse façon, à appliquer leur loi à l'extérieur de leur territoire.

Lorsqu'ils entendront ces arguments, je demande instamment aux députés de tenir compte du fait que ces tribunaux étrangers possèdent déjà la plupart de ces documents. Ils les ont, et ils les avaient déjà en août dernier, lorsque nous en avons demandé le dépôt. En refusant ces documents aux

### *Cartel de l'uranium*

Canadiens, le gouvernement n'a fait qu'humilier la Chambre et la population en les obligeant à demander à l'étranger des informations que nous devrions recevoir du gouvernement canadien.

Le gouvernement fait là une grave erreur et, pour ma part, je considère qu'il est tragique que les Canadiens soient les derniers à connaître les agissements de leur gouvernement.

Deuxièmement, nous espérons que la Chambre tiendra compte du fait que le gouvernement a attiré sur lui l'attention de tous les gouvernements du monde par les efforts qu'il a déployés pour mettre ce cartel sur pied. Il incombe à la Chambre de faire en sorte que les Canadiens—non seulement les Américains—puissent apprendre de première main ce qu'a fait leur gouvernement pour susciter un pareil intérêt à l'étranger. En d'autres termes, il incombe à la Chambre de donner aux Canadiens l'accès à des informations sur le cartel de l'uranium à un moment où celui-ci suscite une très vive controverse à l'étranger.

Il va sans dire que nous ne demandons pas le dépôt de documents ordinaires. L'accord commercial inoffensif et officieux dont parlait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie), a perdu toute sa dignité à la lumière d'enquêtes récentes et s'est avéré le premier cartel international de l'énergie constitué depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous avons montré aux pays membres de l'OPEP comment s'y prendre. C'est probablement l'un des cartels les mieux réussis.

Le prix de l'uranium a grimpé de 700 p. 100 depuis qu'Ottawa s'est lancé dans la commercialisation de ce métal, c'est-à-dire depuis 1972; les consommateurs et les sociétés d'électricité du monde entier épluchent ces documents pour essayer de comprendre comment cela s'est produit.

Le Congrès américain ainsi que l'assemblée de l'État de New York ont entrepris une enquête au sujet de ce cartel. L'initiative d'Ottawa a débouché sur toute une série de procès en Illinois, en Virginie, au Nouveau-Mexique et en Pennsylvanie; le cartel a en effet donné naissance à la série de litiges la plus impressionnante et la plus complexe jamais vue dans les annales des États-Unis. Le montant des réclamations et des demandes compensatoires s'élève à plus de 10 milliards de dollars. La Tennessee Valley Authority a notamment intenté des poursuites contre plusieurs producteurs d'uranium canadiens et elle réclame plusieurs millions de dollars.

Dernièrement, à l'issue de délibérations qui ont duré 18 mois, un grand jury fédéral américain a mis en accusation la société Gulf Oil, et on pourrait tenter des actions au civil contre d'autres membres du cartel.

En bref, le gouvernement canadien a posé un jalon dans l'histoire, mais il l'a fait d'une manière assez douteuse. Il a créé le premier cartel énergétique qui a débouché sur la plus longue série de procès jamais vue. Les autorités judiciaires de trois États américains ainsi que le gouvernement américain sont en train d'enquêter sur les irrégularités qui entourent ce fiasco; les Américains pensent que l'on ne peut pas donner le bon Dieu sans confession au gouvernement ni aux citoyens canadiens. Le premier ministre (M. Trudeau) dit qu'il faut lui faire confiance. C'est ainsi que l'on peut résumer toutes les réponses qu'il a faites à la Chambre à propos de ce cartel. Il a dit qu'il fallait lui faire confiance et que l'on aurait tous les renseignements voulus. D'après lui, ce qu'il importait de